

CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 4, 43E AVENUE – LOT 1 155 668 – DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES.

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE le conseil d'arrondissement de Rivièredes-Prairies—Pointe-aux-Trembles étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra **le mardi. 9 mars 2021**, la demande de dérogation mineure concernant le **4,43e Avenue – lot 1 155 668 - District de Pointe-aux-Trembles**.

QUE conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 5 février 2021, numéro 102-2021, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la *Loi sur santé publique* (RLRQ, c. S-2.2), la demande de dérogation mineure sera soumis à une procédure de consultation écrite de quinze (15) jours à compter du lundi, 22 février 2021.

QUE l'objet de cette demande de dérogation mineure vise l'immeuble situé au **4,43e Avenue – lot 1 155 668 - District de Pointe-aux-Trembles.,** tel qu'identifié au plan ci-contre, afin de :

- Permettre de reconstruire une remise (bâtiment complémentaire) sur son emplacement actuel en cour avant, plutôt que dans une autre cour (Règlement de zonage (RCA09-Z01), article 133).
- Permettre une remise (bâtiment complémentaire) dont la hauteur est d'un maximum de 6,1 mètres, au lieu de 4 mètres (Règlement de zonage (RCA09-Z01), article 130).



QUE toutes les personnes intéressées, peuvent participer à une procédure de consultation écrite en se rendant sur le site Web de l'arrondissement montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles, dès lundi, 22 février 2021 pour prendre connaissance du projet de dérogation mineure et du plan ci-contre. Ils pourront également par la suite, s'ils en manifestent le désir, transmettre leurs questions et/ou commentaires soit par courriel à l'adresse suivante : kathy.deazevedo@montreal.ca, ou par la poste à l'adresse suivante :

Consultation publique écrite

Demande de dérogation mineure - 4, 43e Avenue – lot 1 155 668

À l'attention de Madame Kathy De Azevedo
12090, Rue Notre Dame-Est
Montréal (Québec), H1B 2Z1

QUE les questions et/ou commentaires des citoyens doivent être reçus (par courriel ou par la poste) au plus tard le 9 mars 2021 à 19 h, heure de l'Est.

Fait à Montréal, le 17 février 2021

La secrétaire d'arrondissement substitut Julie Boisvert

Cet avis peut aussi être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat